

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

6 octobre 2014

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 6 octobre 2014 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Simon Pelletier, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2014-10-0197

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-10-0198

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Lucien Gendron adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2014-10-0199

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 2 septembre 2014 à 20 heures

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Jean-Guy Raymond d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 2 septembre 2014 à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-10-0200

3.2 Approbation du procès-verbal de la session extraordinaire du 24 septembre 2014 à 19 heures

Il est proposé par Simon Pelletier appuyé par Jean-Guy Raymond

d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire du 24 septembre 2014 à 19 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2014-10-0201

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de septembre 2014 au montant de 34 297,15 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de septembre 2014, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier	26 930,82 \$
Responsable de voirie	14 088,27 \$
Coordonnateur des services techniques.....	2 141,56 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2014 au montant de 83 323,05 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

Voirie :

- Nettoyage des accotements de la route de la Station et de la rue Principale.
- Réfection partielle de la route Beaulieu du côté de Saint-Épiphane et réparation temporaire de la côte de l'Église Sud.
- Réparation de la niveleuse
- Reprofilage du fossé de la pépinière
- Empierrement d'une partie du ruisseau Gamache.
- Début de la préparation de la voirie pour l'hiver
- L'abrasif finalisé, il manque le sel pour le mélange.
- Installation des panneaux d'interdiction des camions sur la route de la Station.
- Débroussaillage 3^{ème} rang, route de la station, Principale et Poitras.

Administration :

- Avancement du budget 2015 pour le réseau Audet
- Contacts avec les propriétaires pour la servitude de la borne sèche Garneau
- Travaux préparatoires à l'implantation du futur abri à sel
- Demande à l'assureur pour pertes lors de l'incendie du 26 août 2014
- Récupération de taxes impayées pour éviter la cour municipale
- Préparation de la demande de financement du réseau Audet
- Rencontres diverses CLSC, MRC, Emploi Québec, etc...
- Préparations à l'activité d'accueil des nouveaux arrivants

Services techniques et urbanisme:

- Empierrement à la sortie du ponceau du cours Gamache près de la patinoire
- Profilage de fossé Rue principale à partir du fossé de ligne de pépinière vers le 378 principale côté sud
- Travaux du ponceau de la pépinière avec les travailleurs de la pépinière;
- Dossier d'anomalies du projet Audet

Développement

- Préparation du cahier de charge du Chemin St-Rémi afin de connaître l'intérêt des gens de Saint-Modeste
- Préparation d'un sondage à envoyer dans le milieu
- Coordonner la visite de l'église de La Durantaye avec le comité de la salle multifonctionnelle
- Rencontre le 19 août avec la Commission scolaire pour connaître leur intérêt vis-à-vis le projet de salle multifonctionnelle
- Rencontre avec le C.A. de la Corporation de développement le 25 août et le 24 septembre
- Effectuer une entrevue avec des étudiants en géographie concernant le milieu le 28 août
- Rencontre avec le comité de la salle multifonctionnelle (le 28 août et 25 septembre)
- Préparation des invitations pour la fête des bénévoles avec Janie
- Rencontre avec l'économiste du diocèse, le maire et le président de la Fabrique (attentes du diocèse) 4 septembre

- Visite à La Durantaye avec des membres du comité le dimanche 7 septembre
- Rencontre avec les membres de l'exécutif, le président de la Fabrique et le maire (clarification des rôles et responsabilités) 15 septembre
- Rencontre avec madame Linda Mimeault pour l'aspect légal du dossier (17 septembre)
- Demande de prix pour recherche de solutions pour les affiches promotionnelles
- Discussions et recherche dossier église
- Planification du passage des gens du Chemin St-Rémi pour la 1ere semaine d'octobre

Loisirs :

Corporation des Loisirs

- ✓ Réunion du comité et rédaction du procès-verbal;
- ✓ Préparation de la publicité pour la fête d'Halloween;
- ✓ Achat du matériel et peinture des bandes de la patinoire;
- ✓ Demande de collaboration à la municipalité (conteneur);
- ✓ Rédaction de la demande de financement 2014-2015;
- ✓ Recherche d'un chansonnier pour la St-Jean 2015;

Fête du travail

- ✓ Achats de denrées;
- ✓ Suivi avec l'entreprise des jeux gonflables;
- ✓ Présence lors de la journée (surveillance, montage, etc...);
- ✓ Rédaction d'un rapport d'activité;

Fête des bénévoles, nouveaux arrivants, nouvelles naissances

- ✓ Envois des invitations pour la fête des bénévoles/arrivants;
- ✓ Recherche de financement;
- ✓ Achat des prix de présences et surprises;
- ✓ Suivi avec les autres intervenants dans l'organisation de la journée;

Autres

- ✓ Recherche de financement et magasinage pour l'achat de tubes à glisser et de bâtons de hockey.

6.2 Rapport des conseillers

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

6.3 Rapport du maire

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

2014-10-0202

7.1 Acceptation de l'offre de financement de l'institution financière pour le financement du réseau Audet

À la suite de l'appel d'offre public pour la vente de l'émission d'un billet de 959 600 \$, le Ministère des Finances a retenu trois (3) soumissions conformes dont la plus avantageuse est présentée ci-après;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Émile-Olivier Desgens:

QUE la Municipalité de Saint-Modeste accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 15 octobre 2014 au montant de 959 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 336. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

36 800 \$	2,75 %	15 octobre 2015
37 800 \$	2,75 %	15 octobre 2016
38 900 \$	2,75 %	15 octobre 2017
39 800 \$	2,75 %	15 octobre 2018
806 300 \$	2,75 %	15 octobre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-10-0203

7.2 Établissement d'emprunt en vertu du règlement 336

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Modeste souhaite emprunter par billet un montant total de 959 600 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
336	959 600 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 959 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro336 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par Louis-Marie Bastille, maire et Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du15 octobre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	36 800 \$
2016	37 800 \$
2017	38 900 \$
2018	39 800 \$
2019	41 000 \$ (à payer en 2019)
2019	765 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Modeste émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 octobre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 336, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-10-0204

7.3 Choix du soumissionnaire pour la location d'un conteneur pour les gros rebuts

Note : Margot Perreault, conseillère, informe les élus qu'elle est en situation de conflit d'intérêt et qu'elle se retire de la discussion et de la décision, compte tenu son lien de parenté avec un des soumissionnaires.

ATTENDU que des demandes de soumissions ont été adressées à divers fournisseurs pour la location d'un conteneur pour la cueillette des gros rebuts;

ATTENDU les résultats des offres faites à la Municipalité représentés dans le tableau suivant (prix avant taxes) :

Fournisseur	Volume	Prix du transport (avant taxes)	Livraison du conteneur
Conteneurs KRT inc.	40 verges cubes	150\$ par voyage + 5\$ de location par jour	Inclus
Les Entreprises Perreault Gagné inc.	40 verges cubes	124 \$ par voyage Location gratuite	Inclus
Gaudreau Environnement inc.	40 verges cubes	148,75\$ par voyage+ 4\$ de location par jour après 7 jours	Inclus

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Yannick Bélanger, de louer un conteneur de « Les Entreprises Perreault Gagné inc. » pour les rebuts volumineux et de le mettre à la disposition des citoyens du 10 octobre au 19 octobre 2014 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers votants

2014-10-0205

7.4 Renouvellement de l'entente pour l'entretien des gazons municipaux

Note : Margot Perreault, conseillère, informe les élus qu'elle est en apparence de situation de conflit d'intérêt et qu'elle se retire de la discussion et de la décision, compte tenu son lien de parenté avec un des soumissionnaires.

ATTENDU QUE le contrat pour l'entretien des gazons municipaux vient à échéance le 30 septembre 2014;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Modeste a reçu une offre de renouvellement sur 1 an de la part du prestataire de services actuel selon les conditions suivantes :

Nom du soumissionnaire	Montant de l'offre	Durée de validité
Gilles Couillard	1725 \$	30 septembre 2015

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Émile-Olivier Desgens :

D'accepter la soumission de M. Gilles Couillard au montant de 1725 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers votants.

2014-10-0206

7.5 Entretien et surveillance de la patinoire pour l'hiver 2014-2015

ATTENDU QUE la municipalité désire pourvoir à l'opération, la surveillance et l'entretien de la patinoire et du local du Centre récréatif Guillaume Bastille pour la période d'ouverture au public allant du 12 décembre 2014 au 7 mars 2015 inclusivement;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une (1) offre de la part de

Jeannette Michaud de Saint-Modeste au montant de 9360 \$ taxes incluses pour l'ensemble de la période précitée (à comparer au montant de 9100 \$ pour l'année dernière);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Margot Perreault d'accepter l'offre de services de Madame Jeannette Michaud au montant de 9360 \$ et pour la période précitée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-10-0207

7.6 Commande de déglacant pour l'entretien du réseau routier hivernal

ATTENDU que la municipalité de Saint-Modeste souhaite acquérir du sel de déglacage en vrac pour la période hivernale 2014-2015;

ATTENDU que des demandes de soumissions ont été adressées à deux compagnies à cet effet;

ATTENDU les soumissions reçues reprises dans le tableau ci-après :

Fournisseur	Pour 90 tonnes	Pour 114 tonnes
SEBCI inc.	96,58 \$/ tonne	96,58 \$/ tonne
Sel Warwick inc.	Pas d'offre	99,50 \$/ tonne

Les prix s'entendent avant taxes livraison incluse à Saint-Modeste.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Simon Pelletier **QUE** :

- le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- La municipalité accepte la soumission de la compagnie SEBCI pour un tonnage commandé de 114 tonnes;
- la livraison de sel sera cédulée en relation avec le responsable de la voirie, M. Gino Morel;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-10-0208

7.7 Acceptation offre de cession de servitude à titre gratuit pour l'implantation et l'utilisation d'une borne sèche

ATTENDU que par voie de correspondance en date du 12 septembre 2014, le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) nous informait être favorable à la cession d'une servitude à titre gratuit sur un terrain lui appartenant à des fins de protection incendie;

ATTENDU que cette offre est conditionnelle à ce que la Municipalité fasse arpenter et cadastrer le terrain, objet de la demande, par un arpenteur géomètre de notre choix et à nos frais;

ATTENDU que les délais reliés à l'offre sont de 8 mois pour le dépôt des plans d'arpentage au MERN et de 11 mois pour la signature de l'acte notarié;

ATTENDU que l'acceptation de l'offre du MERN doit être acceptée avant le 9 octobre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond **QUE** :

- le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- La municipalité accepte l'offre de cession de servitude à titre gratuit pour l'implantation et l'utilisation d'une borne sèche sur un terrain sis au Rang 2, Lot 10 Partie et 11 Partie, canton de Whitworth;
- La municipalité mandate Louis-Marie Bastille, maire et Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, aux fins de signature du document d'acceptation de l'offre de cession de servitude à titre gratuit;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-10-0209

7.8 Mandat à arpenteur géomètre pour travaux reliés à la mise en place d'une servitude aux fins d'implantation et d'utilisation d'une borne sèche

ATTENDU que par voie de correspondance en date du 12 septembre 2014, le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) nous informait être favorable à la cession d'une servitude à titre gratuit sur un terrain lui appartenant à des fins de protection incendie;

ATTENDU que cette offre est conditionnelle à ce que la Municipalité fasse arpenter et cadastrer le terrain, objet de la demande, par un arpenteur géomètre de notre choix et à nos frais;

ATTENDU que les délais reliés à l'offre sont de 8 mois pour le dépôt des plans d'arpentage au MERN et de 11 mois pour la signature de l'acte notarié;

ATTENDU que des offres ont été demandées à des arpenteurs géomètres afin de remplir le mandat susmentionné; lesdites offres étant reprises dans le tableau ci-après :

Nom de l'arpenteur	Montant du contrat avant taxes
Parent Ouellet arpenteurs géomètres	3 414 \$
Rejean Gendron	Non répondu
Éric Royer	Non répondu
Pelletier et Labrie	Non répondu

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-Guy Raymond **QUE** :

- le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- La municipalité accepte l'offre de « Parent Ouellet arpenteurs géomètres » au montant de 3414 \$ aux fins de d'arpenter et cadastrer un terrain sis au Rang 2, Lot 10 Partie et 11 Partie, canton de Whitworth; terrain devant servir à établir une servitude à titre gratuit pour l'implantation et l'utilisation d'une borne sèche;
- En acceptant le présent mandat, l'arpenteur géomètre accepte de réaliser ledit mandat dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente résolution et de transmettre copie de ses travaux à la Notaire Sandra Thériault chargée de la rédaction de l'acte notarié;

Une copie de l'offre du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles est annexée à la présente résolution sous le N° 2014-10-01.1 pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-10-0210

7.9 Mandat à notaire aux fins de mise en place d'une servitude pour l'implantation et l'utilisation d'une borne sèche

ATTENDU que par voie de correspondance en date du 12 septembre 2014, le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) nous informait être favorable à la cession d'une servitude à titre gratuit sur un terrain lui appartenant à des fins de protection incendie;

ATTENDU que cette offre est conditionnelle à ce que la Municipalité fasse arpenter et cadastrer le terrain, objet de la demande, par un arpenteur géomètre de notre choix et à nos frais;

ATTENDU que les délais reliés à l'offre sont de 8 mois pour le dépôt des plans d'arpentage au MERN et de 11 mois pour la signature de l'acte notarié;

ATTENDU que le mandat d'arpentage a été octroyé à l'arpenteur géomètre « Parent Ouellet arpenteurs géomètres » par voie de résolution N° 2014-10-209 et que ce dernier devra fournir au Notaire copie de ses travaux dans un délai de 2 mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Émile-Olivier Desgens **QUE** :

- le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- La municipalité mandate la Notaire Sandra Thériault aux fins de réaliser les analyses requises et rédiger l'acte de cession de servitude à titre gratuit pour l'implantation et l'utilisation d'une borne sèche sur un terrain sis au Rang 2, Lot 10 Partie et 11 Partie, canton de Whitworth;

Une copie de l'offre du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles est annexée à la présente résolution sous le N° 2014-10-01.1 pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-10-0211

7.10 Dotation à la réserve financière à des fins de voirie municipale

CONSIDÉRANT QUE par la résolution N° 2010-10-0210, la Municipalité créait, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière pour les fins de son service de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a constitué, au profit de l'ensemble de son territoire, une telle réserve financière pour financer les dépenses de réfection et d'entretien de son réseau routier;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

QUE le conseil dote la réserve financière à des fins de voirie d'une somme de 10 000 \$ provenant du fonds général de fonctionnement, le tout tel que prévu au budget de l'exercice financier 2014;

QUE le conseil dote la réserve financière à des fins de voirie d'une somme supplémentaire de 40 000 \$ provenant de l'excédant accumulé non affecté;

QUE les sommes affectées à la réserve financière en vertu de la présente résolution seront placées conformément à l'article 203 du Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-10-0212

7.11 Demande de prolongation de délai au MAMOT en vue de l'adoption d'un règlement de concordance au règlement N°197-14 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup et des documents qui l'accompagnent

ATTENDU QUE par résolution N° 2014-02-072-C, le conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup adoptait le règlement N°197-14 modifiant le schéma d'aménagement et de développement (modification des périmètres d'urbanisation de Saint-Modeste et de Saint-Antonin) et des documents qui l'accompagnent;

ATTENDU QUE le règlement N°197-14 est entré en vigueur le 5 mai 2014 par la signification d'un avis du ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire à l'effet que ce règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement;

ATTENDU QUE en vertu de l'article 58 de la LAU, le conseil de chaque municipalité mentionnée dans le document adopté en vertu de l'article 53.11.2 ou 53.11.4 doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le plan métropolitain ou le schéma, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QUE le délai d'adoption du règlement de concordance au règlement N°197-14 arrive donc à échéance le 5 novembre 2014, et que la municipalité ne pourra adopter son règlement de concordance à l'intérieur du délai imparti;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 239 de la LAU, le ministre peut prolonger à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la loi, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli.

ATTENDU QU'en vertu du même article 239 de la LAU, et s'il le juge opportun, le ministre peut accorder un nouveau délai ou fixer un nouveau terme, à la demande de la municipalité en défaut, selon les conditions qu'il détermine;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Modeste demande au Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire de prolonger jusqu'au 5 mai 2015 le délai d'adoption du règlement de concordance au règlement N° 197-14 décrit en préambule de la présente résolution;

QUE copie de la présente résolution soit transmis à M. Gilles Julien, directeur régional du Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire aux fins de traitement de notre demande;

QUE copie de la présente résolution soit transmis pour information à M. Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-10-0213

7.12 Demande de formation – coordinateur des services techniques et inspecteur en bâtiment

Avec l'entrée en vigueur du RPEP, les municipalités seront appelées à jouer un rôle central dans la mise en œuvre des différentes dispositions du règlement, dont la mise en place d'aires de protection et la réalisation d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau. En support aux municipalités, le gouvernement du Québec met en place un programme de soutien technique et financier. De plus, un volet spécifique de ce programme permettra de minimiser l'impact des mesures de protection sur les producteurs agricoles qui subiraient de pertes. Par ailleurs, certaines dispositions réglementaires s'appliquant à l'aménagement des puits individuels et dont l'application est confiée aux municipalités entreront en vigueur en mars 2015 afin de permettre aux municipalités de s'y préparer.

ATTENDU QUE le coordonateur des services techniques et inspecteur en bâtiment, Daniel Martel, demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de participer à la formation offerte par la FQM portant le titre « Mieux protéger les sources d'eau potable : le nouveau Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) » qui aura lieu le mercredi 22 octobre 2014 par webdiffusion;

ATTENDU QUE le coût de cette formation est de 85 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Margot Perreault :

◆ D'autoriser le coordonateur des services techniques, Daniel Martel, à participer à la formation offerte par la FQM portant le titre « Mieux protéger les sources d'eau potable : le nouveau Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) » qui aura lieu le mercredi 22 octobre 2014 par webdiffusion;

Tous les frais inhérents à cette formation seront assumés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-10-0214

7.13 Quote-part 2014 pour le Transport «Vas-Y» volet adapté

ATTENDU le projet de loi n°56 modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, entré en vigueur le 17 décembre 2004, et les nouvelles responsabilités municipales en découlant à l'égard des personnes handicapées;

ATTENDU que les prévisions budgétaires du **Transport Vas-Y** Volet Adapté nous ont été communiquées pour l'année 2015 faisant ainsi passer la quote part de 2223,69 \$ (en 2014) à 2329,63 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Simon Pelletier, d'adhérer au service de Transport adapté, pour l'année 2015 au coût de 2329,63 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-10-0215

7.14 Appui au Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes – Sauvons Postes Canada

ATTENDU Postes Canada et le gouvernement en place sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui sont les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans les collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile-Olivier Desgens, appuyé par Simon Pelletier, **QUE** :

- La Municipalité de Saint-Modeste interpelle la ministre responsable de Postes Canada afin que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus;
- La Municipalité de Saint-Modeste demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-10-0216

7.15 Subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU que la municipalité avait obtenues subventions auprès du Ministère des Transports du Québec pour des travaux d'amélioration de la Route Poitras, et de la Route Beaulieu pour des montants restants à percevoir de :

- 8955 \$ pour l'enveloppe budgétaire 2014-2015 (dossier N°00019778-3-12020(01)-2012-09-10-13)
- 4800 \$ pour l'enveloppe budgétaire 2014-2015 (dossier N°00019747-1-12020(01)-2012-07-20-18)

ATTENDU que l'entreprise « Albert Castonguay et Fils inc.» avait été retenue pour la réalisation desdits travaux, et que ces travaux ont été réalisés et sont complétés à ce jour;

ATTENDU que le coût total des travaux a été facturé à la municipalité par « Albert Castonguay et Fils inc. » au montant final de 15 293,97 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité de St-Modeste:

- approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la Route Poitras et la Route Beaulieu de 13 795,60 \$ TVQ incluse;
- atteste que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;
- demande le versement des subventions de 8955 \$ et 4800 \$ auprès du Ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2014-10-0217

7.16 Appui à l'organisation de Place aux Jeunes en Région

ATTENDU que l'organisation de Place aux Jeunes en Région (PAJR) vise à favoriser la migration, l'établissement et le maintien de jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans dans notre MRC;

ATTENDU que notre communauté bénéficie du soutien de PAJR depuis 1998;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Jean-Guy Raymond:

- **QUE** la municipalité de Saint-Modeste accorde une grande importance à publiciser, mettre en valeur et maintenir une attractivité de nos communautés rurales en région afin d'en éviter la dévitalisation;
- **QUE** la municipalité de Saint-Modeste souligne l'importance et l'intérêt de maintenir les services de l'organisation de Place aux Jeunes en Région (PAJR) afin de favoriser la migration, l'établissement et le maintien de jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans dans notre MRC;

- **QUE** la Municipalité de Saint-Modeste appuie le Carrefour Jeunesse Emploi Rivière-du-Loup Les Basques dans ses efforts de reconduction du financement du Réseau Place aux Jeunes pour la prochaine année, et aux fins que ce dernier obtienne une place de choix dans la prochaine stratégie d'action jeunesse;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2014-10-0218

7.17 Approbation des tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2015

ATTENDU QUE par avis public en date du 24 septembre 2014, la Ville de Rivière-du-Loup publiait la liste des tarifs applicables au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Modeste utilise les services de la Ville de Rivière-du-Loup en la matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond:

- Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- D'approuver la tarification du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2015;
- D'expédier une copie de la présente résolution au greffier de la Ville de Rivière-du-Loup;

Une copie de l'avis public des tarifs d'enfouissement technique est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et est annexée sous le N° **2014-10-01.2**.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-10-0219

7.18 Achat de bacs roulants pour la collecte des matières organiques

Attendu que lors de la séance tenue le 19 juin 2014, le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup a adopté la résolution numéro 2014-06-294-C au nom des municipalités afin d'informer la SÉMER que celles-ci ont l'intention de lui acheter un nombre approximatif de 5 585 bacs roulants de 240 litres ;

Attendu que la SÉMER a procédé à un appel d'offres public pour l'achat des bacs roulants de 240 litres, pour lequel elle a obtenu du plus bas soumissionnaire conforme IPL inc. un prix de 49.97 \$ par unité, taxes en sus, avec puce électronique intégrée, l'inventaire des bacs et la livraison porte-à-porte, le tout accompagné d'un bac de comptoir d'environ 7 litres;

Attendu que la SÉMER offre de supporter le coût d'achat des bacs jusqu'en 2015 et d'en faire la vente aux municipalités au prix d'environ 41.84 \$/bac, considérant une subvention du MDDELCC de 300 000\$ pour environ 36 910 bacs, soit une réduction

d'environ 8.13\$ par bac;

Attendu que les dispositions législatives relatives aux appels d'offres ne s'appliquent pas lorsqu'une société d'économie mixte conclut un contrat pour la fourniture de matériel à une municipalité, selon une opinion émise par Tremblay, Bois, Migneault, Lemay le 13 juin 2013;

Attendu que le 16 septembre 2014, la MRC de Rivière-du-Loup a publié l'appel d'offres intitulé *Collecte et le transport regroupés des matières résiduelles organiques dans onze municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup*, pour une collecte débutant le 1^{er} mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Simon Pelletier et résolu que la municipalité de Saint-Modeste commande à la SÉMER le nombre de 500 bacs roulants de 240 litres pour la collecte des matières organiques et qu'une copie de cette résolution soit transmise à cette organisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-10-0220

7.19 Demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation de carrière sablière – Claveau Concassage et Granulats Ltée et mandat de représentation de notre cabinet d'avocats

ATTENDU la demande de renouvellement d'exploitation de carrière sablière à la CPTAQ déposée en mains propres le 4 janvier 2012 de l'entreprise Claveau Concassage et Granulats Ltée pour la remise en exploitation de la sablière située sur le lot 17D rang 2 à Saint-Modeste;

ATTENDU que par sa résolution N°2012-01-0025, ce conseil refusait son appui à l'entreprise Claveau Concassage et Granulats Ltée, et informait ce dernier qu'elle était prête à entamer des discussions et négociations sur les conditions nécessaires à un éventuel appui à une demande de reconduction d'exploitation;

ATTENDU qu'il s'en est suivi depuis lors divers échanges de courriers et diverses rencontres dont la dernière en date du 5 juin 2014 ayant abouti en la transmission d'une correspondance par l'entreprise Claveau Concassage et Granulats Ltée datée du 26 août 2014 dont copie a été remise aux membres du conseil lors d'une rencontre préparatoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Simon Pelletier **QUE** :

- Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- La Municipalité de Saint-Modeste approuve, sur le principe, les propositions telles que formulées par l'entreprise Claveau Concassage et Granulats Ltée dans sa correspondance datée du 26 août 2014, sujet à ce que les parties s'entendent sur les conditions de mise en œuvre de ces propositions;
- La Municipalité mandate le cabinet d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay aux fins de préparer une entente afin d'y prévoir les engagements réciproques des parties (Municipalité, occupant « Claveau Concassage et Granulats Ltée » et propriétaire Jos. R. Gamache);

- Que le projet d'entente, une fois qu'il aura été accepté par les autres parties, soit soumis au conseil, pour approbation;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'entreprise Claveau Concassage et Granulats Ltée, à Monsieur Jos. R. Gamache et au Cabinet d'avocats Tremblais Bois Mignault Lemay;

Le vote est demandé :

Pour = 4

Contre = 3

Adopté à la majorité des conseillers présents.

2014-10-0221 **7.20 Demande d'autorisation CPTAQ Oléoduc Énergie Est Ltée – Demande de révision de décision**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

2014-10-0222 **7.21 Demande de commandite du Comité de la Salle multifonctionnelle de Saint-Modeste**

ATTENDU la demande de contribution financière de 250\$ reçue de la part du Comité de la Salle multifonctionnelle afin de subvenir aux besoins courants de cette organisation;

ATTENDU QUE le Comité susnommé est un organisme à but non lucratif dont la mission est, entre autres, de travailler sur le projet d'acquisition et de transformation de l'église de Saint-Modeste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault que le conseil accorde une contribution de 250 \$ au Comité de la Salle Multifonctionnelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-10-0223 **7.22 Demande de citoyen – 9, Rue Jalbert**

ATTENDU le dépôt d'une plainte en date du 23 septembre 2014 de la part de M. Julien Boucher, demeurant au 9, Rue Jalbert à l'effet que les eaux de ruissèlement de la Rue Jalbert endommagent sa cour avant;

ATTENDU qu'il s'en est suivi un rapport d'inspection de la part de M. Daniel Martel, inspecteur en bâtiment, duquel rapport il ressort:

- La nécessité de réaliser des travaux avant l'hiver pour diriger une partie des eaux de ruissèlement dans un regard;
- La nécessité de reprofiler les accotements de la partie Ouest de la Rue Jalbert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Simon Pelletier :

QUE la municipalité de Saint-Modeste accepte de réaliser les travaux tels que mentionnés dans le rapport de M. Daniel Martel, dont une partie à réaliser avant l'hiver et autre partie (reprofilage des accotements) à réaliser au printemps/été 2015;

QUE ce conseil mandate M. Gino Morel, responsable de la voirie aux fins de réalisation des travaux, sous la supervision de M. Martel;

QUE copie de la présente résolution soit adressée à M. Julien Boucher;

Une copie du rapport d'inspection est annexée à la présente résolution sous le N° **2014-10-01.3** pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-10-0224

7.23 Demande d'adhésion à l'entente intermunicipale en inspection de la MRC de Rivière-du-Loup

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup offre des services en matière d'inspection dans le cadre d'une entente intermunicipale visant principalement l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement dans 10 municipalités des MRC de Rivière-du-Loup et des Basques;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Modeste utilise déjà les services d'un inspecteur en bâtiment et en environnement œuvrant dans le cadre de cette entente;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Modeste a pris connaissance des modalités de fonctionnement prévues dans le projet d'entente intermunicipale en matière d'inspection 2015-2019 dont la MRC de Rivière-du-Loup sera la mandataire et les accepte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Pelletier appuyé par Yannick Bélanger et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Modeste:

- 1) confirme à la MRC de Rivière-du-Loup son intention d'adhérer à l'entente intermunicipale en matière d'inspection à intervenir entre la MRC de Rivière-du-Loup et 10 municipalités du territoire des MRC de Rivière-du-Loup et des Basques, laquelle entente couvre la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019;
- 2) autorise le maire de la municipalité à signer cette entente intermunicipale pour et au nom de la municipalité;
- 3) s'engage à procéder, en temps opportun, à la nomination par résolution de tout inspecteur en bâtiment et en environnement qui lui sera assigné par la MRC pour agir dans les fonctions convenues et à voir à ce qu'il soit couvert par l'assurance-responsabilité de la municipalité dès que sa nomination sera effective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-10-0225

7.24 Renouveaulement de la convention entre l'OTC et les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup

ATTENDU que L'OTC (Office du Tourisme et des Congrès) contribue à développer l'offre touristique en s'investissant dans des dossiers d'information et de commercialisation des produits touristiques sur l'ensemble de la MRC de Rivière-du-Loup. De plus, l'OTC offre un support professionnel au développement de différents projets touristiques des milieux respectifs;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Modeste utilise déjà les services de l'OTC dans le cadre d'une convention entre les parties;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Modeste a pris connaissance des modalités de fonctionnement prévues dans le projet de convention quinquennale à signer entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Margot Perreault et résolu **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Modeste:

- 1) confirme à l'OTC, au CLD et à la MRC de Rivière-du-Loup son intention d'adhérer à la convention établissant les conditions et les modalités de la contribution financière annuelle à être versée par les municipalités du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, laquelle entente couvre la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019;
- 2) autorise le maire de la municipalité à signer cette convention pour et au nom de la municipalité;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2014-10-0226

8.1 Avis de motion relatif à la mis en place d'un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur la Rue Audet

M. Lucien Gendron, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules lourds afin d'interdire la circulation des véhicules lourds sur la Rue Audet.

2014-10-0227

8.2 Avis de motion – Règlement modifiant le plan du règlement de zonage N°142

M. Margot Perreault, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement modifiant le plan du règlement de zonage N°142 afin d'intégrer les nouvelles limites de la zone 04-H, ainsi que des zones 9-CH et 17-A modifiées pour de se conformer à la limite autorisée par l'exclusion de la zone agricole de la CPTAQ ainsi qu'au règlement N°197-14 de la MRC de Rivière-du-Loup modifiant le schéma d'aménagement au niveau du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Modeste.

2014-10-0228

8.3 Avis de motion – Règlement annulant et remplaçant le règlement N°258 afin d'établir la tarification applicable pour l'enlèvement, le transport et la destruction des ordures ménagères, la cueillette, le transport et la disposition des matières recyclables et des matières organiques, ainsi que la disposition d'autres rebuts.

M. Jean-Guy Raymond, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement abrogeant le règlement N°258 afin d'y intégrer notamment la tarification applicable pour l'enlèvement, le transport et la destruction des ordures ménagères, la cueillette, le transport et la disposition des matières recyclables et des matières organiques, ainsi que la disposition d'autres rebuts;

2014-10-0229

8.4 Avis de motion – Règlement créant une réserve financière à des fins de financement des immobilisations communautaires et de loisirs de la Municipalité de Saint-Modeste

M. Yannick Bélanger, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement aux fins de créer une réserve financière destinée au financement des dépenses en immobilisations relatives aux immobilisations communautaires et de loisirs de la Municipalité de Saint-Modeste;

9. AFFAIRES NOUVELLES

Néant

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2014-10-0230

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Émile-Olivier Desgens de lever la session à 21 heures 50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire